

Après le 20 novembre : exiger des mesures concrètes

Le 20 novembre a été l'occasion d'une grande mobilisation pour les salariés. Les négociations ont commencé avec le ministère de la Fonction publique. Attendons de voir ce qu'il en sort. En archéologie préventive, les récentes mobilisations ont exprimé à la fois les inquiétudes des agents sur les récents propos tenus par la ministre au cours des discussions budgétaires mais aussi sur le budget prévisionnel de l'Inrap pour 2008.

Pour se rendre compte de ce que peut être un budget à 1753 ETPCDI, il faut « imaginer-cauchemarder » aucune opération de fouille archéologique pendant un an dans les inter régions GEN+GES+NP ou GO+GSO ou 85% des opérations de fouilles en CIF qui ne se font pas ou aucun diagnostic dans les inter régions CIF+GEN+GES+GO ou etc... .

L'archéologie préventive en loi

•Des principes

•Le cadre législatif doit affirmer la volonté publique de favoriser la protection, la sauvegarde, et la mise en valeur des biens archéologiques face à la logique des intérêts économiques publics ou privés, en s'en donnant les moyens et les services nécessaires.

•Vite jetés...

•L'article 1 de la loi de janvier 2001, répond en partie à un certain nombre de principes de l'archéologie préventive de service public tel que le Sgpa Cgt l'a avancé.

•Par contre, les modifications apportées au texte en 2003 et 2004 sont en grande partie contradictoire avec ces principes émis.

•Demander l'abrogation

•Le Sgpa Cgt dénonce ces modifications et ne peut se contenter d'une simple abrogation, en raison notamment des dysfonctionnements en terme financier de la première version 2001 de la loi.

•immédiatement

•La maîtrise d'ouvrage privée des opérations de fouilles et leur mise en concurrence doivent être abrogées .

Pérennité des missions =

= pérennité du financement

Ne nous y trompons pas, trouver un financement pérenne à l'archéologie préventive est une revendication primordiale pour assurer la pérennité des missions. Or une bonne politique de gestion du patrimoine doit déjà tendre vers le diagnostic systématique.

Un mode de financement public

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il faut trouver un mode de financement public qui garantit l'obligation de sauvegarde du patrimoine archéologique et qui permet d'assurer l'adéquation du volume financier aux moyens de protection des archives du sol. Ceci nécessite une péréquation nationale homogène sur l'ensemble du territoire national.

= 150 millions d'euros

Le Sgpa Cgt estime qu'il est nécessaire pour remplir les missions de service public de l'archéologie préventive que le volume financier de la fiscalité archéologique atteignent rapidement un montant total de crédit de 150 millions d'euros pour un volume d'emploi de 2000 ETP sous CDI toute filière confondue, en 2006.

Une redevance

La redevance fiscale pour les fouilles doit être assise sur le diagnostic systématique, déclenché sur prescriptions d'Etat, proportionnelle aux travaux induits et en partie mutualisée.

Supprimer les exo, créer un fonds d'aide, péréquation

Il faut mettre fin aux exonérations et mettre en place un fonds d'aide d'Etat aux aménageurs à faible ressources ou sociaux et la péréquation des redevances ne doit se faire que sur des critères scientifiques.

CNRA/CIRA illégitimes

= pérennité de la recherche

Droit de vote : Les dentistes mais pas les archéologues

Tout le monde vote, ou presque, en France ; les dentistes, les patrons, mais pas les archéologues au cnra/cira. Pourquoi ?

démocratisation des institutions

Les représentants scientifiques du CNRA et des CIRA doivent être élus.

évaluation/programmation nationale

Le CNRA et les CIRA doivent jouer leur rôle d'évaluation des politiques scientifiques archéologiques menées par l'ensemble des services publics de l'archéologie. Le CNRA doit définir la programmation archéologique nationale.

Le conseil scientifique

Il doit être renforcé dans ses prérogatives auprès d'une « DG scientifique » pour le choix des moyens scientifiques et techniques nécessaires à la réalisation des missions de l'Inrap.

La recherche : sortir d'un financement peau de chagrin

Aujourd'hui, les financements recherche sont sous perfusion de la RAP et de la subvention du ministère de la culture, celui de la recherche refusant de participer. Pourtant le Sgpa exige que les ministères de la Culture et de la recherche participent directement par des lignes budgétaires au financement des missions de recherche, d'étude de mobilier, de publication, de diffusion et de formation de l'INRAP.